

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 19 du 10.05.2019
Piliers du 10.05.2019
au 10.06.2019

Monthey, le 8 mai 2019

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme Coralie Rey et M. Chris Lhermitte, Avenue de la Gare 32, 1870 Monthey.
Auteur des plans : AT17 Architecture, Route du Marécot 33, 1871 Choëx.
Situation : parcelles Nos 1472 et 5761, folio 27, au lieu-dit « Montet », situées en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de l'hoirie Tobie Rouiller (No 1472) et de Mme et M. Fabienne et Dominique Lhermitte (No 5761); coordonnées : 2'561'800/1'121'570. Dossier déposé le 9 avril 2019.
Objet : démolition d'une construction existante et construction d'une villa individuelle avec couvert, d'une piscine, d'un local de rangement et modification du tracé de la route d'accès.
- Requérant : Groupe SEIC-Télédis, Grand Rue 2, 1904 Vernayaz.
Auteur des plans : bureau d'architecture Grégoire Comina, Rue de la Dent-Blanche 19, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 146, folio 2, au lieu-dit « Quartier du Commerce », située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 62172 à 62187; coordonnées : 2'562'155/1'122'425. Dossier déposé le 15 avril 2019.
Objet : pose d'une climatisation en façade du bâtiment existant.
- Requérant : Swiss Craft Drinks SA, Route du Triboulet 10, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Morisod & Fils SA, Chemin du Verdun 4, 1872 Troistorrents.
Situation : parcelle No 5399, folio 32, au lieu-dit « Noyeraya », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 62371 à 62390; coordonnées : 2'563'100/1'121'730. Dossier déposé le 3 mai 2019.
Objet : transformation et changement d'affectation de locaux pour l'aménagement d'une brasserie artisanale.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 10 juin 2019 à 18.00 heures